

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 24 Votants : 27

Date de la Convocation : 21/10/2015

Objet : Délibération n° 15 10 04 : AVENANT CAP AVEC ECO EMBALLAGES

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain - BLANC Jean-Claude – MAGGIOLO Serge - ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger, POURRINET Jacques (CC Vallée de l'Ariège) BAYONI Pascal, ROUANE Jean-Claude, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard, (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. ASQUIE Jacques (GREPIAC) représenté par M. SZYMANSKI - DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. TISSEIRE Bernard – ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) - MARQUIE Serge (AURIBAIL) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Monsieur le Président rappelle que le SMIVOM de la Mouillonne a signé en 2011 le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages qui permet de bénéficier de soutiens par rapport à la collecte sélective.

Un soutien pour les refus de tri de déchets d'emballages ménagers traités sous forme de combustibles solides de récupération (CSR) est maintenant possible à la même hauteur que le soutien au traitement des UIOM avec valorisation énergétique c'est-à-dire 75 €/ tonne d'emballages ménagers résiduels (résiduel Papiers-Cartons (PCNC+PCC), plastiques, Aluminium).

Il convient pour bénéficier de ce soutien de signer un avenant au contrat CAP avec Eco-emballages. Cet avenant rétroagira au 01/01/2015.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents la proposition du Président et le mandate pour signer l'avenant CAP avec ECO EMBALLAGES ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN

